

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (24) : JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, F. MERY, M. METAIS, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLOT

POUVOIRS (10) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (5) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON, K. WEINLAND, G. MICHAUD, M. LAVRARD

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLOT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Financement de la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya et affectation de subventions obtenues de l'État auprès de la mairie de Kaya et de l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération au titre de l'année 2017.

La commune de Châtellerault est maître d'ouvrage du programme triennal de coopération décentralisée Châtellerault-Kaya 2016-2018 sur la thématique des services publics locaux et de l'adaptation au changement climatique. Des financements sont prévus chaque année. Ils sont inscrits au budget 2017. Comme maître d'ouvrage aux termes de la loi, elle perçoit également les financements obtenus pour cette action, soit 26 000 € de l'État – Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) en 2017 pour le programme triennal et 7500€, perçus fin 2016, au titre de l'appel à projet « Jeunesse 2 » pour le service civique international. Il convient de procéder au versement des financements auprès des différents opérateurs locaux comprenant les ressources issues de l'État en atténuation des dépenses :

*- la Commune de Kaya pour un total de 42 102 € au titre de l'appui institutionnel
- l'Association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération (9 100 €) pour les activités mises en œuvre par le comité communal des jumelages de Kaya en matière de développement agricole et d'appui à la société civile.*

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

VU la délibération n° 36 du conseil municipal du 29 novembre 2011, organisant les relations entre la commune de Châtellerault et l'association Châtellerault-Kaya jumelage coopération ;

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 21 décembre 2017

n°38

page 2/3

VU la délibération n°34 du conseil municipal de Châtellerault du 12 décembre 2013 portant sur la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya ;

VU le protocole de coopération décentralisée du 11 février 2014 entre les communes de Kaya et Châtellerault ;

VU la convention entre l'État et la commune de Châtellerault du 16 juin 2016 sous référence E.J. N° 21018443944; portant sur les financements du programme triennal de coopération Châtellerault-Kaya 2016-2018

CONSIDERANT que l'avenant financier 2017 à la convention triennale 2016-2018 liant l'État, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et la commune de Châtellerault a été signé avec le Secrétariat Général des Affaires Régionales, confirmant la participation de l'État à hauteur de 26 000 € pour l'année 2017 et que la recette a été encaissée;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault a décidé de soutenir la commune de Kaya au titre de l'appui institutionnel « commune à commune », suivant le budget 2017 suivant :

Programme	Part Châtellerault	Part MEAE	Total à verser à commune de Kaya	Part restant à charge de Kaya (pour mémoire)
Electrification photovoltaïque de l'Hôtel de ville (Année 2)	15 890 €	3 573 €	19 463 €	4 270 €
Appui à l'équipement en T.I.C	1 500 €	838 €	2 338 €	1 000 €
Formations à l'entrepreneuriat	2 305 €	1 177 €	3 482 €	329 €
Optimisation fiscalité locale (adressage/recouvrement)	3 586 €	1 830 €	5 416 €	540 €
Formation à Kaya	5 018 €	1 845 €	6 863 €	335 €
Evaluations / missions de suivi de Kaya à Châtellerault	0 €	2 640 €	2 640 €	0 €
TOTAL	28 299 €	11 903 €	40 202 €	6 474 €

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault a perçu une subvention de 7500€ du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour l'organisation d'un échange de volontaires du service civique et qu'une partie de ces ressources, estimée à 1900 € est mobilisée pour l'hébergement et les transports de volontaires français au Burkina-Faso et à Kaya, organisés par la mairie de Kaya ;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault soutient l'action de l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération et de son partenaire, le comité communal des jumelages de Kaya;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault affecte à la couverture de dépenses réalisées dans les services à Châtellerault les montants suivants des financements obtenus du MEAE, soit 3097€ répartis entre

- Couverture des dépenses pour formation d'agents à Châtellerault : 620 €
- Financements pour imprévus (non affectés en 2017) 2 477 € ;

Acquitté en PREFECTURE le: 22/12/2017

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 21 décembre 2017

n°38

page 3/3

CONSIDERANT que la part de la commune de Châtellerault a été versée à l'association Châtellerault Kaya Jumelage Coopération dans le cadre du Budget Primitif 2017 et qu'il convient de régulariser les financements acquis auprès du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères de la France selon le tableau suivant :

Ventilation de la subvention MEAE à reverser à CKJC	Montant
Adaptation de l'agriculture	8 080 €
Renforcement des capacités de la société civile	1 020 €
TOTAL	9 100 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la commune de Kaya une subvention d'un montant total de 42 102 €, (soit 27 683 000 CFA arrondis), dont 11 903 € correspondant aux subventions acquises auprès du MEAE, au titre du programme triennal et 1900€ au titre du service civique ;
- d'attribuer à l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération une subvention exceptionnelle d'un montant de 9 100 € (soit 5 969 000 CFA arrondis) correspondant au reversement de subventions acquises auprès du MEAE, pour les actions menées avec le comité communal des jumelages de Kaya en faveur du développement agricole durable et de la formation de la société civile.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée aux comptes 048.2/65734/4400 et 048.2/6574/4400 du budget principal.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2 [L. BRARD(+1 pouvoir)]

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

27 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

